



Préconisations rédigées à partir du BSV du 3 août 2021 : www.agrometeo.fr

En Bref...

Phénologie : 7 à 10 jours de retard par rapport à 2020.

Mildiou : protection cuprique à raisonner.

Oïdium : en l'absence de symptôme, arrêt de la protection.

Vers de la grappe : bilan et dates d'intervention en 3^{ème} génération.

Point climatique (CRIIAM) et phénologique



Stade L 33
Fermeture de la grappe
(BBCH77)



Début véraison
(BBCH 81)



Fin véraison
(BBCH89)

Observations* des 2/3 août	Zone très précoce et zone précoce**	Zone tardive**
Exemples	Pourtour de l'Étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St-Rémy-de-Provence, Eyguières, Péliganne, Lambesc	Venelles, Equilles, St-Cannat, Le Puy-Ste-Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puylobier, Eygalières
Stades observés	Véraison en cours	Stade majoritaire fermeture à début véraison, de baies 10/12 mm à 25 % véraison

*Dans les parcelles ne présentant pas ou peu de dégâts de gel.

**Pour les cartes de précocité voir bulletin site CA13.

Les stades observés cette semaine restent ceux d'une année « normale », avec un retard d'une semaine environ par rapport à 2020 et ils sont voisins de l'année 2016. Les 1^{ères} baies vérées sont observées en zone tardive depuis une semaine. Les températures du mois de juillet ont été supérieures aux normales. La pluviométrie du mois de juillet varie selon les secteurs : comprise entre 15,4 mm pour Equilles et 40,2 mm pour Arles elle est supérieure aux normales et comprise entre 10,2 mm pour Puylobier et 13,5 mm pour le St-Puy-Ste-Réparate elle est inférieure aux normales. À noter que le cumul de ces pluies est faible hormis pour Arles et Orgon.

Certificats d'économie de produits phytosanitaires

Le dispositif des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) a été mis en place dans le cadre du plan Ecophyto 2. Inspiré des certificats d'économie d'énergie (CEE), il incite les distributeurs agricoles à présenter aux agriculteurs des solutions alternatives aux produits phytosanitaires conventionnels. Ces solutions, proposées par tous les acteurs du monde agricole, sont validées par une commission scientifique dédiée.

L'ensemble des textes réglementaires liés à la mise en œuvre des CEPP est accessible sur le portail : « Cadrage des Certificats d'Économie de Produits Phytosanitaires » et les différentes actions (solutions) sur le site : CEPP fiches action

Nous rappellerons dans nos bulletins les CEPP existants dans nos préconisations stratégiques.

Mildiou (guide 2020/2021 p 66 + supplément 2021 tableau p 82)

Observations au vignoble

De nouveaux symptômes de mildiou sont observés cette semaine sur certains secteurs concernés par la présence de mildiou et/ ou par les pluies du 6/11/12/13 et 19 juillet.

Il s'agit de taches sur jeunes feuilles mais aussi de symptômes de mildiou mosaïque ou encore de repiquages sur grappes sous la forme de rot brun dans de rares parcelles (voir photos ci-après).

Récapitulatif des dernières pluies contaminatrices :

Pluie mm	Arles	Les Baux-de-Pce	St-Rémy	Eyguières	Lambesc	Port-de-Bouc	Berre	Le Puy-Ste-Rép	Puylobier	Cassis
19 juillet	-	0,2	3	-	-	-	-	2	-	-
27 juillet	6,4	1,5	1	1,2	-	-	0,2	-	-	-
28 juillet	1	1	2	2,2	0,8	1,8	0,8	0,5	0,2	-
30 juillet	-	-	-	-	-	0,6	-	-	-	-
31 juillet	6,8	0,5	-	-	0,8	-	-	-	-	-

Sur 5 parcelles natures, 3 ont actuellement du mildiou dans le feuillage et ont des symptômes sur grappes sous forme de rot brun.



Mildiou mosaïque
sur feuille



Mildiou taches d'huile
sur jeune feuille



Mildiou
sur grappe rot brun

Les faibles pluies localisées des 27/28 et 31 juillet ont pu provoquer de nouveaux repiquages sur les parcelles avec symptômes qui commenceront à être visibles à partir du 7 août. Les pluies du 4 août ont pu provoquer de nouveaux repiquages sur les parcelles avec symptômes qui commenceront à être visibles à partir du 14 août. La modélisation indique en général un risque en baisse sur les 15 derniers jours.

Stratégie de protection (pas d'alternative)

Rappel : Les grappes restent réceptives à de nouvelles attaques jusqu'au début de la véraison. Le feuillage est réceptif tout au long de la saison.

Cas général : la protection sera arrêtée après une application cuprique si celle-ci n'a pas été déjà réalisée. Voir paragraphe AB ci-dessous.

En cas de lessivage suite aux pluies du 4 août un renouvellement de la protection pourra être réalisé pour les parcelles poussantes avec présence de mildiou récoltées tardivement en septembre.

Cas particulier des parcelles où des symptômes sont régulièrement visibles : il est possible de réaliser plusieurs applications à dose réduite de cuivre, jusqu'à stabilisation de la maladie.

Viticulture biologique : dose de cuivre de 400 à 600 g/ha dans le cas d'un 1^{er} cuivre, ou 200 à 400 g/ha dans le cas d'un renouvellement. Exemple : Nordox 75WG homologué à 2 kg/ha pour 1 500 g/ha de cuivre (soit 0,263 kg/ha de produit commercial pour 200 g/ha de cuivre métal). Renouvellement après lessivage.

⚠ Il est important de raisonner vos applications pour respecter les doses maximales autorisées (28 kg de cuivre métal/ha/7 ans). La majorité des spécialités cupriques est désormais concernée par un nombre maximum d'applications par an.

Attention aux mélanges de formes de cuivre qui comptent pour 2 applications par passage. L'utilisation de certains produits comportant la mention Spe1 interdit la possibilité de lissage et limite la dose utilisable à 4 kg de cuivre métal /ha/an.

Soigner la protection de vos plantiers : ils auront besoin de leurs feuilles pour la phase d'aoûtement des bois.

Prophylaxie

Un écimage modéré du haut de la végétation (si des jeunes feuilles sont touchées par le mildiou) permettra de limiter l'inoculum de la maladie.

Oïdium (guide 2020/2021 p 67 + supplément 2021 p 86)

Observations au vignoble

Bilan des observations sur grappes dans 31 parcelles du réseau (tous cépages) : 90 % des parcelles présentent moins de 10 % de grappes attaquées par l'oïdium.

Rappel : le seuil de nuisibilité de l'oïdium est de 10 % des grappes attaquées.

4 des 5 parcelles natures présentent des symptômes sur grappes.

Stratégie de protection (pas d'alternative)

En l'absence de symptôme plus aucune intervention n'est nécessaire. Au stade fermeture de la grappe, réaliser les bilans de protection et adapter la stratégie en conséquence.

Plusieurs situations sont à envisager selon le stade et l'état sanitaire de la parcelle :

■ **Parcelles tardives au stade grappes fermées** : réaliser un contrôle rigoureux sur 50 grappes prises au hasard pour s'assurer de l'état sanitaire de la parcelle.

- Parcelles saines, ayant eu une protection de qualité : suspendre la protection.

- Parcelles présentant des symptômes modérés (entre 10 et 30 % des grappes touchées) : un maintien de la protection jusqu'à la véraison est possible mais ne limite pas toujours la progression de la maladie.

- Parcelles présentant une forte attaque (plus de 30 % des grappes avec un développement significatif d'oïdium) : poursuivre la protection jusqu'à la véraison pour essayer de stabiliser la situation. Utiliser de préférence des spécialités ayant un effet de rattrapage (exemple : Cepsul especial à 20 kg/ha, DRE 24 h, soufre trituré ventilé). Attention aux risques de brûlures !

■ **Parcelles précoces et tardives au stade début véraison**, en l'absence de symptôme il est désormais inutile d'intervenir.

Exemples de spécialités utilisables :

Soufre mouillable à 10 kg/ha de soufre pur (exemple : Thiovit jet microbilles à 12,5 kg/ha) en viticulture biologique. Pour les parcelles présentant des symptômes d'oïdium, un poudrage peut être intéressant (exemple : Afesoufre ventilé à 25 kg/ha, DRE 24 h).

⚠ Attention à l'utilisation du soufre en cas de températures élevées annoncées : privilégier les interventions tard le soir ou de nuit. En cas de période caniculaire annoncée, suspendre leur utilisation.

CEPP : action n°2021-008

Mesures prophylactiques

L'ébourgeonnage du cœur de la souche permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

Black rot (guide 2020/2021 p 68 + supplément 2021 p 22 tableau p 90)

Observations au vignoble

Aucun nouveau symptôme n'est observé. Les pluies localisées du 19/27/28/31 juillet et 4 août ont pu provoquer très localement des contaminations. Passé le stade fermeture de la grappe, la sensibilité des baies diminue jusqu'au stade véraison.

Stratégie de protection (pas d'alternative)

Aucune intervention spécifique n'est nécessaire.

Vers de la grappe (guide 2020/2021 p 68 + supplément 2021 tableau p 95)

Observations au vignoble

Le vol de 3^{ème} génération a commencé depuis 2 semaines en secteur très précoce, une semaine en secteur précoce et il commence juste en secteur tardif. Le bilan des observations sur 34 parcelles contrôlées (tous cépages) indique que 5 parcelles dépassent les 10 % de grappes avec foyers de perforations en 2^{ème} génération. Ces dépassements ont été observés localement sur des parcelles situées à Arles, Tarascon, Fontvieille, Eygalières et St-Cannat.

Stratégie de protection (pas d'alternative)

Une intervention sera réalisée lorsque le seuil de 10 % de grappes avec chenilles ou foyers a été dépassé en bilan de 2^{ème} génération. Pour les parcelles nécessitant une intervention en 3^{ème} génération, les dates prévisionnelles d'application sont :

	Zone Très précoce	Zone Précoce	Zone Tardive
Ovicide	Du 28 juillet au 4 août	Du 2 au 9 août	Du 11 au 18 août
Larvicide	Du 4 au 11 août	Du 9 au 16 août	Du 18 au 26 août

Exemple de produit à positionnement ovicide : Affirm à 1,5 kg/ha (Ema-mectine), ZNT 20 m.

Exemple de produit à positionnement larvicide : Delfin à 0,75 kg/ha (Bacillus Thuringiensis, BT), ou Success 4 à 0,1 l/ha (spinosad), ZNT 20 m.

Viticulture biologique : emploi possible de produits à base de BT ou spinosad (voir ci-dessus).

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux dans notre département concernent notamment :

■ La protection des abeilles et des insectes pollinisateurs.

■ Les Zones Non Traitées le long des cours d'eau.

■ Les Distances de Sécurité Riverains.

Pour en savoir plus et prendre en compte ces enjeux environnementaux dans la protection de vos cultures, vous trouverez des rappels à la réglementation des produits phytosanitaires : - En p 53 à 75 du **Guide des vignobles 2021**.

- Dans le guide phytosanitaire 2021 édité par les Chambres d'agriculture : **Guide phytosanitaire**.

Votre prochain bulletin : le 27 août 2021

Rédaction, coordination :

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic

